

INSCRIPTIONS :

Par mail avant le 31 mai 2019 à l'adresse suivante : direction@ch-daumezon45.fr

INFORMATIONS PRATIQUES

Salle de l'Institut - 4 place Saint Croix- 45000 ORLEANS

Vous venez en voiture :

Le stationnement en centre-ville est difficile. Nous vous conseillons de vous garer dans un des parkings alentour : Hôtel de Ville , 16 rue Dupanloup - Cathédrale , 1 rue Saint-Pierre Lentin - Place du Martroi

Vous venez en transport en commun

Arrêt Tram B Cathédrale



Au cours d'une visite à la salle babylonienne du Louvre au mois de février 2013, le docteur Serge Bornstein, Maître Alain-Jean Varet et le Docteur Pierre Agneau, au pied de la stèle de Hammourabi, ont fait le serment tous les trois de mener à bien l'élaboration d'un vaste traité pluridisciplinaire de psychiatrie légale. Peu après, le Docteur Jules Fineltain est venu renforcer ce groupe d'auteurs coordinateurs.

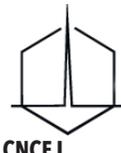
Après plus de quatre années de travail obstiné, grâce à la contribution de plus de 60 auteurs, tous spécialistes du sujet traité, l'ouvrage a pu être mis en forme de façon magistrale par les éditions juridiques Bruylant à Bruxelles. Notre groupe éditorial a alors souhaité créer une association scientifique de psychiatrie légale, Forensicpsy, afin de prolonger ce forum d'échanges constitué par l'ouvrage, des colloques et des séminaires d'enseignement.

Serge Bornstein
stèle de Hammourabi ,musée du Louvre, 16 février 2013

Ce premier colloque consacré aux secrets a été mis en oeuvre grâce au parrainage du tribunal de grande instance d'Orléans, représenté par Madame Sylvie Mottes, sa Présidente, et Monsieur Nicolas Bessone, Procureur de la République d'Orléans.

Un partenariat fructueux s'est établi avec l'Établissement Public de Santé Mentale du Loiret Georges Daumézon représenté par Monsieur Jean-Yves Boisson, son Directeur.

L'institution judiciaire et l'institution psychiatrique constituent deux univers bien différents régis par leurs règles propres. Notre association s'est donné pour mission notamment de promouvoir des forums d'échanges transdisciplinaires entre nos deux institutions ainsi qu'entre tous les autres partenaires.



Avec le soutien de



Conception - Service communication EPSM Daumézon

COLLOQUE

JUSTICE ET PSYCHIATRIE organisé par l'association Forensicpsy

LES SECRETS

Vendredi 7 juin 2019

13h45 - 18h30

Salle de l'Institut - Orléans

P R O G R A M M E

Président d'Honneur

Docteur Serge BORNSTEIN, Expert honoraire à la cour de cassation, Co-fondateur auprès du Professeur FELINE de l'enseignement de psychiatrie légale à la faculté de médecine de Bicêtre, Président Honoraire de la World Forensic Psychiatry and Psychology Association

Présidente

Madame Sylvie MOTTES, Présidente du tribunal de grande instance d'Orléans

Modérateur

Monsieur le Docteur Piernick CRESSARD, Neuropsychiatre, Expert honoraire près de de la Cour d'appel d'Orléans, Membre du Conseil National de l'Ordre des médecins

13h15-13h45 **Accueil des participants**

13h45-14h **Introduction et présentation du colloque**

Docteur Pierre AGENEAU, Psychiatre, Expert près de la Cour d'Appel d'Orléans, secrétaire général de l'association Forensicpsy
Docteur Jules FINELTAIN, Expert près de la Cour d'Appel de Paris, ancien chargé de cours et d'enseignement à la faculté de médecine de Bicêtre
Madame Sylvie MOTTES, Présidente du tribunal de grande instance d'Orléans

Docteur Piernick CRESSARD, Neuropsychiatre, Expert honoraire de la Cour d'Appel d'Orléans, membre du Conseil National de l'Ordre des médecins

14h-14h30 **Synthèse des ateliers des professionnels de santé**

Restitution, par le Docteur Jules FINELTAIN, des ateliers autour de la réglementation du secret organisés en matinée à l'Établissement Public de Santé Mentale du Loiret

Le secret, un droit fondamental pour chaque usager

14h30-14h50 **La défense du droit des usagers malades psychiques**

Madame Monique MOULIN, Référente « parcours pénal » à l'Unafam Loiret

14h50-15h **Le secret partagé nécessaire pour une prise en charge adaptée de l'usager dans les dispositifs d'hébergement et de logement accompagné**

Madame Isabelle CLEMENT, Monsieur Jean-Philippe LAVERGNE, Directeurs au sein de l'Activité Cohésion Sociale de l' AIDAPHI

15h-15h30

15h30-16h

16h-16h30

16h30-17h

17h-17h20

17h20-17h40

17h40-17h50

17h50-18h10

18h-18h20

Le secret professionnel et le secret médical

Secret professionnel et secret médical en droit pénal

Monsieur Xavier GIRIEU, Vice-Président chargé de l'application des peines au tribunal de grande instance d'Orléans

Fondements et vicissitudes du secret médical

Docteur Pascal GAUTHIER, Praticien hospitalier, CHR d'Orléans, Doctorant en droit à la Sorbonne

Les dérogations au secret médical et les obligations de déclarer les violences faites aux mineurs

Docteur Barbara TISSERON, Chef de pôle de pédiatrie au CHR d'Orléans, médecin légiste chargée de l'unité médico-judiciaire pour les mineurs victimes d'agression au CHR d'Orléans

Intermèdes musicaux

Le secret judiciaire

Secret de l'enquête et de l'instruction et communication du Procureur de la République : la difficile mise en oeuvre de l'article 11 du code de procédure pénale

Monsieur Nicolas BESSONE, Procureur de la République d'Orléans

Secret du juge, secret de l'instruction

Monsieur Xavier GIRIEU, Vice-Président chargé de l'application des peines au tribunal de grande instance d'Orléans

Le secret de l'avocat

Maître Sonia KROVNIKOFF, avocate au barreau d'Orléans

Analyse et synthèse de la journée

Madame le Professeur Stéphanie MAUCLAIR, Maître de conférences HDR, droit privé et sciences criminelles, Directeur de l'Institut d'Études judiciaires d'Orléans

Débat entre les participants et avec l'assistance

Maître Alain-Jean VARET, Avocat à la Cour, spécialisé dans le pénal